

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE DE LILLE

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2020 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE DE LILLE l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ABOUBACAR DIBOUSSE, né le 1 juillet 1996 à YOPOUGON (COTE D'IVOIRE) en vue de son inscription au MASTER ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Géologie des bassins sédimentaires,

Le diplôme de **MASTER** Sciences, Technologies, Santé, **MENTION** Sciences de la terre et des planètes, environnement
mention assez bien
est délivré à **M. ABOUBACAR DIBOUSSE**

au titre de l'année universitaire 2020-2021
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 14 octobre 2021

Le titulaire

Le Président

N° ULILLE 15574993
/2021202005313

Jean-Christophe CAMART

*La rectrice de la région académique,
Chancelière des universités*

Valérie CABUIL

